

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 5 juillet 2021, à 19 h, qui se tiendra par vidéoconférence, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 920, 44^e Avenue, sur le lot numéro 1 898 506 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine au plus tard le 2 juillet à 23:59.59, à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 juin 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of July 5, 2021, at 7 p.m., to be held by videoconference, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numéro 2710 sur le zonage, regarding the immovable located at 920, 44^e Avenue, on the lot bearing number 1 898 506 of cadastre du Québec.

The effect of this exemption is to allow the expansion of a single-family residential building in the front yard, despite the fact that the Bylaw requires that an extension of a single-family residential building must be located in the side or back yards

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine no later than 23:59.59 on July 2, 2021, at lachinegreffe@montreal.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 17, 2021.